



SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le onze octobre s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM GAROT Rémi et COUËTOUX DU TERTRE Christophe adjoints, MMES BARBE Viorika, CHAUDET Denise, PRAMPART Maryline et MM. AUBERT Hervé, BOITTIN Etienne et HOUTIN Jean-Christophe

Etaient absents excusés : MME GUINEHEUX Estelle qui a donné pouvoir à Hervé AUBERT et M. BEAUMONT David

Formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Municipal a désigné M BARBE Viorika conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice	11
Quorum	06
Présents	09
Votants	10

Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 26/09/2023.

Ordre du jour

- Intervention de Phytorestore ;
- Composition de la Conférence Régionale de la Gouvernance ;
- Emplacements cimetière ;

Questions diverses :

- Lave-vaisselle ;
- Les lagunes : curages ;
- Etat d'avancement des travaux : voirie, chemin de la Minée, recrutement Mayenne Ingénierie ;
- Nouveau référent Terre de Jeux.

Intervention de Phytorestore

Monsieur BASSY (Phytorestore) et Monsieur JACQUET ont présenté leur projet SCEA Permaferme de la BOURDONNAIS.

Un power point a été visionné. L'intervention a duré environ 2h.

- **Délib 2023-10-01 : Composition de la Conférence Régionale de la Gouvernance**

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), piloté par la Présidence de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Il nous est proposé de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil régional.

Composition de la Conférence Régionale de Gouvernance

Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif.

Membres votants : 120

- La Présidente du Conseil régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI)
- Le président de la Conférence Régionale des SCOT
- 16 Maires :
 - o 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés :
 - o 1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France
 - o Le maire de l'Ile d'Yeu ou son représentant
- 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

Membres siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

Après en avoir délibéré par vote, avec 8 voix Pour et 2 Abstentions, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis *favorable* sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

- **Délib 2023-10-02 : emplacements cimetièr**

Le Conseil doit décider de l'attribution de concession funéraire.

En raison de la présence d'un ossuaire, la commune peut donc désormais concéder des concessions occupées.

Ont fait une demande en ce sens :

- Jean-Noël NATUREL souhaiterait l'emplacement B-10-3 au nom de FERRON René décédé en 1942 (une pancarte a été posée) ;
- Monsieur et Madame COURNEZ Francis souhaite reprendre l'emplacement A-5-2 au nom de COURNEZ-SABIN (grands-parents de Monsieur COURNEZ) décédé en 1926. Aucun document ne permet de savoir si la concession a été prise à perpétuité. Un nouvel acte de concession est donc envisagé ;
- Monsieur et Madame COURAPIED Joseph souhaite une concession et c'est l'emplacement A-9-5 (au nom de MEIGNAN Isidore décédé en 1918 qui n'est pas une concession à perpétuité) qui leur a été proposé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- VALIDE les attributions de concession funéraire

- **DONNE pouvoir** à Monsieur le maire pour les formalités à accomplir.

Questions diverses :

- Lave-vaisselle ;

La société FCPL est intervenue le vendredi 13 octobre. Le problème viendrait du bouton de démarrage à cause de la condensation. Elle préconise le changement de ce bouton.

- Les lagunes curages ;

La CCPC a interpellé la Commune pour le curage de ses lagunes. Il faut trouver 40 ha pour épandre les boues des lagunes sur des prairies permanentes des agriculteurs. Un RDV va être sollicité auprès de la CCPC.

- Etat d'avancement des travaux : voirie, chemin de la Minée, recrutement Mayenne Ingénierie ;

- Voirie : le bicouche a été réalisé ;
- Chemin de la Minée : les travaux du fossé ont été réalisés ;
- Recrutement Mayenne Ingénierie : un RDV a eu lieu le 10 octobre avec Monsieur FORVEILLE. Il a proposé de fournir un document de consultation que la Mairie devra ensuite envoyer à des bureaux d'études. Un montant de 150 000 € a été établi. Les bureaux d'études vont proposer un aménagement dans les 4 mois. Une demande de subvention devra être réalisée courant du 2nd trimestre 2024. Une réunion publique avec les APS devra être organisée. Le Conseil Départemental pour la voirie et la CCPC pour les réseaux devront être consultés.

- Nouveau référent Terre de jeux.

Estelle GUINEHEUX est nommée nouvelle référente Terre de Jeux.

Heure de fin de réunion : 23h

Proposition de date du prochain conseil : le mardi 21 novembre 2023 à 20h00 à la salle Benjamin Anger

Le secrétaire de séance
Viorika BARBE

Le Maire
Gérard LECOT